

A l'école maternelle dès 2 ans !

Si votre enfant est né en 2018, il peut être scolarisé dès la rentrée prochaine en classe de toute petite section à l'école maternelle Marcel Pagnol de Limoux ou l'école maternelle Jean Moulin de Limoux. En effet, l'Education Nationale, en partenariat avec la Ville de Limoux, propose deux classes aux effectifs réduits (16 enfants maximum), réservées aux enfants de 2 ans.

1 – Comment inscrire votre enfant ?

- Vous remplissez un formulaire de pré-inscription à retirer dès maintenant à la mairie de Limoux ou à télécharger [ici mettre lien pour accéder au dossier de pré-inscription](#)

Votre demande sera examinée par un comité technique.

Une fois que votre demande sera acceptée, vous serez reçu individuellement par la Directrice de l'Ecole Maternelle pour l'inscription définitive.

- *L'ordre d'arrivée des dossiers n'est pas un critère de sélection.*
- *La "propreté" n'est pas exigée (les vaccinations sont obligatoires).*

2 – Quelles seront les modalités ?

Un(e) enseignant(e) spécialisé(e) dans l'accueil des Tout Petits sera en charge de la classe, accompagnée d'une ATSEM référente.

– Afin de respecter les besoins et rythmes des enfants, cette classe accueillera les enfants selon **des horaires aménagés, au moins dans les premiers temps, afin de mettre en place une adaptation progressive.**

– Des rentrées **en cours d'année** seront tout à fait envisageables en fonction des places disponibles.

– Les enfants **ne pourront pas** bénéficier des services de cantine ni de l'accueil périscolaire.

– Les parents ou référents seront invités à **rester** au sein de la classe **avec leur enfant** le temps nécessaire pour que l'accueil soit le plus sécurisant possible.

3 – Quels sont les bénéfices pour l'enfant ?

- Vivre des séparations en douceur avec maman et papa,

- Développer son langage et sa socialisation,
- S'épanouir à l'école
- Aborder les apprentissages scolaires

4 – Et ensuite?

Après cette année de **pré-scolarisation**, votre enfant sera prêt pour suivre les 3 années de scolarité maternelle dans les meilleures conditions, (Petite Section, Moyenne Section puis Grande Section).